

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1: IDENTIFICATION

**Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette**

: **Liquide de freins Dot 3 Synthétique**

**Code(s) du produit** : M4412C, M4432C

**Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation**

: Liquide pour freins conçu pour les véhicules à disque ou à tambour, dans les véhicules nationaux et étrangers.  
Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

**Famille chimique** : Mélange.

**Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:**

**Radiator Specialty Co., of Canada**

1711 Aimco Blvd.  
Mississauga, ON, Canada  
L4W 1H7

No. de téléphone du fournisseur

: (905) 625-9117 (lundi au vendredi, 8h à 16h)

**No. de téléphone en cas d'urgence**

: (613) 996-6666 (CANUTEC)

**Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:**

Consulter le fournisseur.

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification du produit chimique**

Liquide jaune clair à ambré. Odeur semblable à l'éther.

*Dangers les plus importants:*

Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes. Pour plus d'informations, veuillez vous référer la section 11 de la FDS.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification dangereuse:

Toxicité aiguë - Catégorie 4 (Oral(e))

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Dommage/irritation de l'œil - Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 2

**Éléments d'étiquetage**

*Pictogramme (s) de danger*



*Mot indicateur*

DANGER!

*Mentions de danger*

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Susceptible de nuire au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Conseils de prudence

- Se procurer les instructions avant utilisation.
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs.
- Laver soigneusement la peau exposée après manipulation.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
- En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Garder sous clef.
- Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### Autres dangers

#### Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

Des fumées toxiques risquent de se libérer durant un incendie. Peut dégager des peroxydes lors de l'exposition à la lumière et à l'air ou au contact de substances incompatibles. Le taux de formation de peroxyde est inconnu. Irritant léger pour le système respiratoire. Peut causer une irritation gastro-intestinale. L'ingestion continu ou à répétition risque de causer des pierres au foie et aux reins. Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie, tels que l'augmentation du poids de l'organe.

#### Précautions pour la protection de l'environnement:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| <u>Nom chimique</u>                           | <u>Nom commun et les synonymes</u>                    | <u>No CAS</u> | <u>Concentration (% en poids)</u> |
|---|---|---------------|-----------------------------------|
| Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle   | 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy] éthanol<br>TEGBE         | 143-22-6      | 1,0 – 50,0                        |
| Éther de tétraéthylèneglycol et de monobutyle | 3,6,9,12-Tetraoxatétradécane-1,14-diol                | 1559-34-8     | 5,0 – 20,0                        |
| Éther de diéthylène glycol monobutylique      | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol<br>DEGEBE                   | 112-34-5      | 5,0 – 20,0                        |
| Glycol de pentaéthylène                       | 3,6,9,12-Tetraoxatétradécane-1,14-diol                | 4792-15-8     | 1,0 – 30,0                        |
| Diéthylène glycol                             | 2,2'-oxydiéthanol<br>Bis(2-hydroxyéthyl) éther<br>DEG | 111-46-6      | 1,0 – 25,0                        |
| Éther monobutylique de polyalkylèneglycol     | Alpha-Butylomégahydroxypol y(oxy éthane-1,2-diyl)     | 9004-77-7     | 1,0 – 20,0                        |
| NS  | 3,6,9,12-tétraoxotridécaneol tetraglycol méthylique   | 23783-42-8    | 5,0 – 20,0                        |
| Éther butylique de polyalkylèneglycol         | Copolymère oxyde d'éthylène / oxyde de propylène      | 9038-95-3     | 5,0 – 20,0                        |
| L'éther de monométhyl de glycol de diéthylène | méthoxydiglycol<br>DEGME                              | 111-77-3      | < 5,0                             |
| Éther monoéthylrique du diéthylène glycol     | 2-(2-Éthoxyéthoxy)éthanol<br>DEGEE                    | 111-90-0      | < 5,0                             |
| Phosphate de sodium tribasique                | Phosphate trisodique, anhydre<br>TSP                  | 7601-54-9     | < 5,0                             |

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

|  |  |           |                  |
|--|--|-----------|------------------|
| Éther monopropylrique de diéthylène glycol | 2-(2-propoxyethoxy)éthanol                                   | 6881-94-3 | <b>2,0 - 5,0</b> |
| Diisopropanolamine                         | 1,1'-iminodi-2-propanol<br>Bis(2-hydroxypropyl)amine<br>DIPA | 110-97-4  | <b>&lt; 3,0</b>  |
| Di-tert-butyl-2,6 para-crésol              | Hydroxytoluène butylé<br>BHT                                 | 128-37-0  | <b>&lt; 1,0</b>  |

Les pourcentages des concentrations pour les produits chimiques mentionnés ci-dessus peuvent varier d'un lot à l'autre. Les concentrations indiquées représentent la plage de concentration réelle pour chaque produit chimique.

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins

- Ingestion* : EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Ne pas provoquer le vomissement. Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Inhalation* : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- Contact avec les yeux* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Nocif en cas d'ingestion. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. D'abord le système nerveux central est stimulé et suivi d'une dépression. Peut causer une cyanose (décoloration bleuâtre ou violacée de la peau due à un déficit d'oxygénation du sang). Peut également causer des convulsions, le coma, un arrêt respiratoire et le décès. Provoque une irritation cutanée. Le contact risque de causer des rougeurs, de l'oedème et une sensation de douleur. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure une sensation de brûlure, un larmolement, une tuméfaction et une vision trouble. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
- Susceptible de nuire au fœtus. Les symptômes peuvent inclure des résorptions tardives, une diminution du poids corporel des fœtus et des tissus mous externes et des malformations squelettiques.
- Risque présumé d'effets graves pour les organes. Peut causer des dommages aux reins en cas d'ingestion. Les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, la production d'urine en excès suivi par une diminution de la production d'urine, du sang dans l'urine, la mort des tissus dans le rein et le dépôt de cristaux d'oxalate. Chez les humains, la toxicité du diéthylène glycol par voie orale devrait être supérieure bien que les essais sur des animaux montrent un degré de toxicité plus faible. La dose létale pour l'humain est estimé à: 2 oz.
- Irritant léger pour le système respiratoire. Peut provoquer une toux et des difficultés respiratoires.
- L'ingestion continu ou à répétition risque de causer des pierres au foie et aux reins. Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie, tels que l'augmentation du poids de l'organe.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Un examen médical immédiat est requis. Provoque des lésions oculaires graves. Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Agents extincteurs

##### *Agents extincteurs appropriés*

: Eau pulvérisée; Produit sec; Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Mousse

##### *Agents extincteurs inappropriés*

: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

: N'est pas considéré inflammable. Cependant, peut brûler si exposé à une chaleur extrême ou aux flammes. Peut dégager des peroxydes lors de l'exposition à la lumière et à l'air ou au contact de substances incompatibles. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les secteurs les plus bas. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. Des fumées toxiques risquent de se libérer durant un incendie.

#### Produits de combustion dangereux

: Oxydes de carbone; Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>); Cétones; Aldéhydes; Acides organiques; oxydes de phosphore; Autres vapeurs et fumées irritantes.

#### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

##### *Équipement de protection pour les pompiers*

: Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

##### *Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie*

: Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Porter un équipement de protection approprié. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau et le sol. Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Pour un déversement de liquides: absorber avec une matière inerte et non combustible comme le sable, pour ensuite la déposer dans des contenants adéquats. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales compétentes. .  
Se référer à la Section 13 pour l'élimination des matières contaminées.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart d'une chaleur extrême et de toute flamme vive. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver soigneusement après manipulation. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Conditions d'un stockage sûr**

- : Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Garder sous clef. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient.
- Matériaux appropriés pour conteneurs et emballage pour un stockage sûr: Acier au carbone; Acier inoxydable; Fûts en acier à doublure phénolique.
- Matériaux inappropriés pour les conteneurs: Aluminium; Cuivre; Fer galvanisé; Acier galvanisé.
- Température de stockage recommandée: 5 - 35°C (41 - 95°F)

**Substances incompatibles**

- : Oxydants forts; Acides; Bases; Composés halogénés; Métaux alcalins

**SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

| <u>Nom chimique</u>                            | <u>ACGIH TLV</u>                                   |                                 | <u>OSHA PEL</u> |             |
|--|--|---------------------------------|-----------------|-------------|
|  | <u>TWA</u>   | <u>STEL</u>                     | <u>PEL</u>      | <u>STEL</u> |
| Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle    | P/D  | P/D                             | P/D             | P/D         |
| Éther de tétraéthylèneglycol et de monobutyle  | P/D  | P/D                             | P/D             | P/D         |
| Éther de diéthylène glycol monobutyle          | 10 ppm (inhalable) (vapeur)                        | P/D                             | P/D             | P/D         |
| Glycol de pentaéthylène                        | P/D  | P/D                             | P/D             | P/D         |
| Diéthylène glycol                              | 10 mg/m <sup>3</sup> (AIHA WEEL)                   | P/D                             | P/D             | P/D         |
| Éther monobutyle de polyalkylèneglycol         | P/D  | P/D                             | P/D             | P/D         |
| NS   | P/D  | P/D                             | P/D             | P/D         |
| Éther butyle de polyalkylèneglycol             | P/D  | P/D                             | P/D             | P/D         |
| L'éther de monométhyle de glycol de diéthylène | P/D  | P/D                             | P/D             | P/D         |
| Éther monoéthyle du diéthylène glycol          | 25 ppm (AIHA WEEL)                                 | P/D                             | P/D             | P/D         |
| Phosphate de sodium tribasique                 | P/D  | 5 mg/m <sup>3</sup> (AIHA WEEL) | P/D             | P/D         |
| Éther monopropyle de diéthylène glycol         | P/D  | P/D                             | P/D             | P/D         |
| Diisopropanolamine                             | P/D  | P/D                             | P/D             | P/D         |
| Di-tert-butyl-2,6 para-crésol                  | 2 mg/m <sup>3</sup> (fraction et vapeur inhalable) | P/D                             | P/D             | P/D         |

**Contrôles de l'exposition**

**Ventilation et mesures d'ingénierie**

- : Utiliser avec une ventilation adéquate. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

**Protection respiratoire**

- : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Se référer à la norme CSA Z94.3 ou tout autre norme. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Protection de la peau** : Porter des gants/des vêtements de protection. Porter selon besoins: Caoutchouc Butyl; Stratifié d'alcool vinyéthyl (EVAL); Caoutchouc Naturel; Néoprène; Chlorure de polyvinyle. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection. Porter des bottes et des vêtements résistants.
- Protection des yeux/du visage** : Porter selon besoins: Lunettes de sécurité à protection intégrale; Lunettes de sécurité avec protections latérales Un écran facial complet peut également être nécessaire.
- Autre équipement de protection** : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.
- Considérations générales d'hygiène** : Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver soigneusement après manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Apparence** : Liquide jaune clair à ambré.
- Odeur** : Odeur semblable à l'éther.
- Seuil olfactif** : P/D
- pH** : 9,59
- Point de fusion/point de congélation** : - 68,1°C (- 90,58°F) (estimation)
- Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** : 230,4°C (446,72°F) (estimation)
- Point d'éclair** : > 135°C (275°F)
- Point d'éclair, méthode** : P/D
- Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)** : < 0,01 (acétate de butyle = 1)
- inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable.
- Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)** : P/D
- Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)** : P/D
- Propriétés comburantes** : Aucun à notre connaissance.
- Propriétés explosives** : Non-explosif
- Tension de vapeur** : 0,01 hPa @ 20°C (68°F)
- Densité de vapeur** : P/D
- Densité relative / Poids spécifique** : 1,0 - 1,07
- Solubilité dans l'eau** : P/D
- Autres solubilité(s)** : P/D
- Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile** : P/D
- Température d'auto-inflammation** : 227,78°C (442°F) (estimation)
- Température de décomposition** : P/D
- Viscosité** : P/D
- Matières volatiles (% en poids)** : 23,19%

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Composés organiques volatils (COV)

: P/D

### Pression absolue du récipient

: S/O

### Distance de projection de la flamme

: S/O

### Autres observations physiques/chimiques

: Aucun renseignements supplémentaires.

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** : N'est normalement pas réactif.

**Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales. Peut dégager des peroxydes lors de l'exposition à la lumière et à l'air ou au contact de substances incompatibles. Le taux de formation de peroxyde est inconnu.

### Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### Conditions à éviter

: Sources directes de chaleur. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

### Matériaux incompatibles

: Oxydants forts; Acides; Bases; Composés halogénés; Métaux alcalins

### Produits de décomposition dangereux

: Peroxydes.. Se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

## SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Information sur les voies d'exposition probables:

**Voies d'entrée - inhalation** : OUI

**Voies d'entrée - peau et yeux** : OUI

**Voies d'entrée - ingestion** : OUI

**Voies d'exposition - absorption cutanée**

: OUI

### EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

#### Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

##### *Signes et symptômes - Inhalation*

: Irritant léger pour le système respiratoire. Peut provoquer une toux et des difficultés respiratoires.

##### *Signes et symptômes - ingestion*

: Nocif en cas d'ingestion. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. D'abord le système nerveux central est stimulé et suivi d'une dépression. Peut causer une cyanose (décoloration bleuâtre ou violacée de la peau due à un déficit d'oxygénation du sang). Peut également causer des convulsions, le coma, un arrêt respiratoire et le décès.

##### *Signes et symptômes - peau*

: Provoque une irritation cutanée. Le contact risque de causer des rougeurs, de l'oedème et une sensation de douleur.

##### *Signes et symptômes - yeux*

: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure picotements, larmoiement, rougeur, oedème et une vision floue. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### Risque d'effets chroniques sur la santé

: L'ingestion continu ou à répétition risque de causer des pierres au foie et aux reins. Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie, tels que l'augmentation du poids de l'organe.

#### Mutagénicité

: Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Cancérogénicité** : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.  
Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

### Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification dangereuse: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2. Susceptible de nuire au fœtus.  
Contient: Glycol de pentaéthylène; L'éther de monométhyl de glycol de diéthylène.  
L'éther monométhyl de diéthylène glycol a été jugé fœtotoxique, embryotoxique et / ou tératogène en l'absence de toxicité maternelle, sur la base de données sur les animaux.  
Le pentaéthylène glycol peut causer des effets tératogènes à des doses qui ne sont pas toxiques pour la mère, en se basant sur des données sur les animaux (en lecture seule).  
Les symptômes peuvent inclure des résorptions tardives, une diminution du poids corporel des fœtus et des tissus mous externes et des malformations squelettiques.

**Sensibilisation à la matière** : Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants peuvent être des allergènes respiratoires.  
Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants peuvent être des sensibilisateurs cutanés.

### Effets spécifiques sur organes cibles

: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 2. Risque présumé d'effets graves pour les organes.  
Peut causer des dommages aux reins en cas d'ingestion. Les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, la production d'urine en excès suivi par une diminution de la production d'urine, du sang dans l'urine, la mort des tissus dans le rein et le dépôt de cristaux d'oxalate.

Effets secondaires légers peuvent être vu dans les organes suivants: Yeux; Peau; Système respiratoire; Système digestif; Système nerveux central; Foie.

### Maladies aggravées par une surexposition

: L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

**Substances synergiques** : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

**Données toxicologiques** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:

ETA orale = 1278,3 mg/kg  
ETA cutanée = 7858,7 mg/kg

Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

| <b>Nom chimique</b>                            | <b>CL50 (4hr)</b><br><b>inh, rat</b>    | <b>DL50</b>   |                                  |
|--|---|---|----------------------------------|
|  |   | <b>(Oral, rat)</b>  | <b>(cutané, lapin)</b>           |
| Éther de triéthylène glycol et de monobutyle   | P/D                                     | 5300 mg/kg  | > 2000 mg/kg                     |
| Éther de tétraéthylène glycol et de monobutyle | P/D                                     | 5300 mg/kg (Références croisées)  | 3501 mg/kg (Références croisées) |
| Éther de diéthylène glycol monobutylique       | P/D                                     | 6560 mg/kg  | 2764 mg/kg                       |
| Glycol de pentaéthylène                        | P/D                                     | > 16 000 mg/kg  | > 18 200 mg/kg                   |
| Diéthylène glycol                              | > 4,6 mg/L (aérosol) (Aucune mortalité) | 19 600 mg/kg (rat)<br>La dose létale pour l'humain est estimé à: 500 - 5000 mg/kg | 12 500 mg/kg                     |
| Éther monobutylique de polyalkylène glycol     | > 50 mg/L (aérosol)                     | > 2000 mg/kg  | 3540 mg/kg                       |
| NS   | P/D                                     | > 15 000 mg/kg  | > 2000 mg/kg (Aucune mortalité)  |

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

|   |  |                                 |                                 |
|---|--|---------------------------------|---------------------------------|
| Éther butylique de polyalkylèneglycol         | P/D  | 8530 mg/kg                      | 19 420 mg/kg                    |
| L'éther de monométhyl de glycol de diethylene | > 50 mg/L (aérosol)                                | 6830 mg/kg                      | 9404 mg/kg                      |
| Éther monoéthylique du diéthylène glycol      | > 5,24 mg/L (aérosol) (Aucune mortalité)           | 5485 mg/kg                      | 3670 mg/kg                      |
| Phosphate de sodium tribasique                | P/D  | > 2000 mg/kg (Aucune mortalité) | > 2000 mg/kg (Aucune mortalité) |
| Éther monopropylique de diéthylène glycol     | P/D  | 6661 mg/kg                      | 5048 mg/kg                      |
| Diisopropanolamine                            | > 2,069 mg/L (aérosol) (Aucune mortalité) (souris) | > 2000 - 3980 mg/kg             | 8000 mg/kg                      |
| Di-tert-butyl-2,6 para-crésol                 | P/D  | > 6000 mg/kg                    | > 2000 mg/kg (Aucune mortalité) |

## Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

## SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité** : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement: Di-tert-butyl-2,6 para-crésol (BHT).

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

## Données Écotoxicité:

| Composants                                    | No CAS     | Toxicité pour les poissons                             |  |           |
|---|------------|--|--|-----------|
|   |            | CL50 / 96h   | NOEL / 21 jour                                       | Facteur M |
| Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle   | 143-22-6   | 2400 mg/L  | P/D  | Aucun(e). |
| Éther de tétraéthylèneglycol et de monobutyle | 1559-34-8  | 2400 mg/L (Vairon à grosse tête) (Références croisées) | 411,195 mg/L (30 jours) (QSAR) (Références croisées) | Aucun(e). |
| Éther de diéthylène glycol monobutylique      | 112-34-5   | 1300 mg/L (Crapet arlequin)                            | P/D  | Aucun(e). |
| Glycol de pentaéthylène                       | 4792-15-8  | > 50 000 mg/L (Vairon à grosse tête)                   | P/D  | Aucun(e). |
| Diéthylène glycol                             | 111-46-6   | 77 900 mg/L (Vairon à grosse tête)                     | 7694 mg/L (30 jours) (QSAR)                          | Aucun(e). |
| Éther monobutylique de polyalkylèneglycol     | 9004-77-7  | > 1800 mg/L (Turbot)                                   | P/D  | Aucun(e). |
| NS  | 23783-42-8 | > 10 000 mg/L (Vairon à grosse tête)                   | 133 mg/L (30 jours) (Références croisées) (QSAR)     | Aucun(e). |
| Éther butylique de polyalkylèneglycol         | 9038-95-3  | P/D  | P/D  | Aucun(e). |
| L'éther de monométhyl de glycol de diethylene | 111-77-3   | 5700 mg/L (Vairon à grosse tête)                       | P/D  | Aucun(e). |
| Éther monoéthylique du diéthylène glycol      | 111-90-0   | 13 417 mg/L (truite arc-en-ciel)                       | P/D  | Aucun(e). |
| Phosphate de sodium tribasique                | 7601-54-9  | > 100 mg/L (truite arc-en-ciel) (Références croisées)  | P/D  | Aucun(e). |
| Éther monopropylique de diéthylène glycol     | 6881-94-3  | > 10 000 mg/L (Vairon à grosse tête)                   | P/D  | Aucun(e). |
| Diisopropanolamine                            | 110-97-4   | ≥ 1000 mg/L, ≤ 2200 mg/L (poisson zèbre)               | P/D  | Aucun(e). |
| Di-tert-butyl-2,6 para-crésol                 | 128-37-0   | ≥ 0,57 mg/L (poisson zèbre) (aucun décès)              | 0,053 mg/L/42 jours (japonais ricefish)              | 1         |

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| Composants                                    | No CAS     | Toxicité pour les daphnias                       |  |           |
|---|------------|--|--|-----------|
|   |            | CE50 / 48h                                       | NOEL / 21 jours                          | Facteur M |
| Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle   | 143-22-6   | 2210 mg/L (daphnie magna)                        | P/D                                      | Aucun(e). |
| Éther de tétraéthylèneglycol et de monobutyle | 1559-34-8  | 2210 mg/L (daphnie magna) (Références croisées)  | P/D                                      | Aucun(e). |
| Éther de diéthylène glycol monobutylique      | 112-34-5   | > 100 mg/L (daphnie magna)                       | P/D                                      | Aucun(e). |
| Glycol de pentaéthylène                       | 4792-15-8  | > 20 000 mg/L (daphnie magna)                    | 7500 - 15 000 mg/L (Références croisées) | Aucun(e). |
| Diéthylène glycol                             | 111-46-6   | > 100 mg/L (daphnie magna)                       | 7500 - 15 000 mg/L (Références croisées) | Aucun(e). |
| Éther monobutylique de polyalkylèneglycol     | 9004-77-7  | 4800 mg/L (daphnie magna) (QSAR)                 | P/D                                      | Aucun(e). |
| NS  | 23783-42-8 | > 500 mg/L (daphnie magna) (Références croisées) | 3152 mg/L (Références croisées) (QSAR)   | Aucun(e). |
| Éther butylique de polyalkylèneglycol         | 9038-95-3  | P/D  | P/D                                      | Aucun(e). |
| L'éther de monométhyl de glycol de diéthylène | 111-77-3   | 1192 mg/L (daphnie magna)                        | P/D                                      | Aucun(e). |
| Éther monoéthylique du diéthylène glycol      | 111-90-0   | 3996 mg/L (daphnie magna)                        | P/D                                      | Aucun(e). |
| Phosphate de sodium tribasique                | 7601-54-9  | > 100 mg/L (daphnie magna) (Références croisées) | P/D                                      | Aucun(e). |
| Éther monopropylique de diéthylène glycol     | 6881-94-3  | > 10 000 mg/L (daphnie magna)                    | P/D                                      | Aucun(e). |
| Diisopropanolamine                            | 110-97-4   | 277,7 mg/L (daphnie magna)                       | P/D                                      | Aucun(e). |
| Di-tert-butyl-2,6 para-crésol                 | 128-37-0   | 0,48 mg/L (daphnie magna)                        | 0,023 mg/L                               | 1         |

| Composants                                    | No CAS     | Toxicité pour les algues                                      |  |           |
|---|------------|---|--|-----------|
|   |            | EC50 / 96h or 72h   | NOEC / 96h or 72h                                    | Facteur M |
| Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle   | 143-22-6   | > 500 mg/L/72hr (algues vertes)                               | P/D  | Aucun(e). |
| Éther de tétraéthylèneglycol et de monobutyle | 1559-34-8  | P/D   | 62,5 mg/L/72hr (algues vertes) (Références croisées) | Aucun(e). |
| Éther de diéthylène glycol monobutylique      | 112-34-5   | > 100 mg/L/96hr (algues vertes)                               | ≥ 100 mg/L/96hr                                      | Aucun(e). |
| Glycol de pentaéthylène                       | 4792-15-8  | 6500 - 13 000 mg/L/96hr (algues vertes) (Références croisées) | ≥ 100 mg/L/72hr                                      | Aucun(e). |
| Diéthylène glycol                             | 111-46-6   | 9362 mg/L/96hr (algues vertes) (QSAR)                         | > 100 mg/L/72hr (Références croisées)                | Aucun(e). |
| Éther monobutylique de polyalkylèneglycol     | 9004-77-7  | 391 mg/L/72hr (Skeletonema costatum)                          | P/D  | Aucun(e). |
| NS  | 23783-42-8 | > 500 mg/L/72hr (algues vertes) (Références croisées)         | P/D  | Aucun(e). |
| Éther butylique de polyalkylèneglycol         | 9038-95-3  | P/D   | P/D  | Aucun(e). |
| L'éther de monométhyl de glycol de diéthylène | 111-77-3   | > 500 mg/L/72hr (algues vertes)                               | P/D  | Aucun(e). |

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

|   |           |   |                                       |           |
|---|-----------|---|---------------------------------------|-----------|
| Éther monoéthylique du diéthylène glycol  | 111-90-0  | > 100 mg/L/96hr (algues vertes)                       | ≥ 100 mg/L/96hr                       | Aucun(e). |
| Phosphate de sodium tribasique            | 7601-54-9 | > 100 mg/L/72hr (algues vertes) (Références croisées) | ≥ 100 mg/L/72hr (Références croisées) | Aucun(e). |
| Éther monopropylique de diéthylène glycol | 6881-94-3 | > 100 mg/L/96hr (algues vertes)                       | ≥ 100 mg/L/96hr                       | Aucun(e). |
| Diisopropanolamine                        | 110-97-4  | 270 mg/L/72hr (algues vertes)                         | 125 mg/L (algues vertes)              | Aucun(e). |
| Di-tert-butyl-2,6 para-crésol             | 128-37-0  | 0,758 mg/L/96hr (algues vertes) (QSAR)                | 0,4 mg/L/72hr                         | 1         |

**Persistance et dégradabilité**

- : Le produit lui-même n'a pas été testé.  
 Les ingrédients suivants sont considérés comme étant facilement dégradables: Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle; Éther monobutylique du polyéthylèneglycol; Ether de diéthylène glycol monobutylique; Diéthylène glycol; Diisopropanolamine; L'éther de monométhyl de glycol de diethylene.  
 Contient les substances chimiques suivantes, qui sont considérées comme intrinsèquement biodégradables: Glycol de pentaéthylène.  
 Contient les produits chimiques suivants qui ne sont pas facilement biodégradables: Phosphate de sodium tribasique; Di-tert-butyl-2,6 para-crésol (BHT).

**Potentiel de bioaccumulation**

- : Le produit lui-même n'a pas été testé. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

| <u>Composants</u>   | <u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u> | <u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u> |
|---|--|--|
| Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle (CAS 143-22-6)    | 0,51   | P/D                                      |
| Éther de tétraéthylèneglycol et de monobutyle (CAS 1559-34-8) | - 0,26 (calculé)                                       | P/D                                      |
| Éther de diéthylène glycol monobutylique (CAS 112-34-5)       | 1,0  | 3,0                                      |
| Glycol de pentaéthylène (CAS 4792-15-8)                       | - 2,3  | 0,5 (estimé)                             |
| Diéthylène glycol (CAS 111-46-6)                              | - 1,47 (estimé)  | 3 (estimé)                               |
| Éther monobutylique de polyalkylèneglycol (CAS 9004-77-7)     | 2,73   | P/D                                      |
| NS (CAS 23783-42-8)   | - 1,73   | P/D                                      |
| L'éther de monométhyl de glycol de diethylene (CAS 111-77-3)  | - 1,18   | 3,0                                      |
| Éther monoéthylique du diéthylène glycol (CAS 111-90-0)       | - 0,69   | 3,0                                      |
| Éther monopropylique de diéthylène glycol (CAS 6881-94-3)     | - 0,199  | 0,5 (estimé)                             |
| Diisopropanolamine (CAS 110-97-4)                             | - 0,82   | 3,0 (estimé)                             |
| Di-tert-butyl-2,6 para-crésol (CAS 128-37-0)                  | 5,1  | 781 - 839 (carpe commune)                |

**Mobilité dans le sol** : Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Effets nocifs divers sur l'environnement**

- : Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION


#### Manipulation en vue de l'élimination

- : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

#### Méthodes d'élimination

- : Éliminer conformément aux lois sur les déchets dangereux locales, provinciales et fédérales.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Information sur la réglementation | Numéro ONU | Nom d'expédition des ONU | Classe(s) de danger pour le transport | Groupe d'emballage | Étiquette   |
|-----------------------------------|------------|--------------------------|---------------------------------------|--------------------|---|
| Canada (TMD)                      | Aucun(e).  | Non réglementé.          | Non réglementé                        | Aucun(e)           |  |
| Canada (TMD)                      | Aucun(e).  |                          |                                       |                    |   |
| Informations supplémentaires      |            |                          |                                       |                    |   |

#### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage.

#### Dangers pour l'environnement

- : Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

#### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Non applicable.

### SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

#### Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Inventaire national des rejets de polluants (INRP): Ce produit contient les substances suivantes figurant sur l'INRP:

- Ether de diéthylène glycol monobutylique (Partie 5: Autres groupes et mélanges)
- Di-tert-butyl-2,6 para-crésol (BHT) (Partie 1, Substance de groupe A)
- L'éther de monométhyl de glycol de diethylene (Partie 1, Substance de groupe A)

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

#### Renseignement fédéral É.-U :

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

**FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****Renseignement international:**

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

| <b><u>Composants</u></b>                      | <b><u>No CAS</u></b> | <b>European EINECS</b> | <b>Australia AICS</b> | <b>Philippines PICCS</b> | <b>Japan ENCS</b> | <b>Korea KECI/KECL</b> | <b>China IECSC</b> | <b>New Zealand IOC</b>  |
|---|----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------|------------------------|--------------------|---|
| Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle   | 143-22-6             | 205-592-6              | Présent               | Présent                  | (7)-97; (2)-436   | KE-04140               | Présent            | Peut être utilisé en tant que composant dans un produit couvert par un standard de groupe mais n'est pas approuvé pour une utilisation en tant que produit chimique individuel. |
| Éther de tétraéthylèneglycol et de monobutyle | 1559-34-8            | 216-322-1              | Présent               | Présent                  | (7)-97            | KE-33643               | Présent            | Peut être utilisé en tant que composant dans un produit couvert par un standard de groupe mais n'est pas approuvé pour une utilisation en tant que produit chimique individuel. |
| Éther de diéthylène glycol monobutylique      | 112-34-5             | 203-961-6              | Présent               | Présent                  | (7)-97; (2)-422   | KE-10466               | Présent            | HSR001075   |
| Glycol de pentaéthylène                       | 4792-15-8            | 225-341-4              | Présent               | Présent                  | (2)-441           | KE-33647               | Présent            | Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié  |
| Diéthylène glycol                             | 111-46-6             | 203-872-2              | Présent               | Présent                  | (2)-415; (2)-2979 | KE-27694               | Présent            | HSR002709   |
| Éther monobutylique de polyalkylèneglycol     | 9004-77-7            | 500-012-0              | Présent               | Présent                  | (7)-97            | KE-04310               | Présent            | HSR003673   |
| NS  | 23783-42-8           | 245-883-5              | Présent               | Présent                  | (7)-97; (2)-444   | KE-33649               | Présent            | Peut être utilisé en tant que composant dans un produit couvert par un standard de groupe mais n'est pas approuvé pour une utilisation en tant que produit chimique individuel. |

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

|   |           |           |                  |         |                             |                  |         |  |
|---|-----------|-----------|------------------|---------|-----------------------------|------------------|---------|--|
| Éther butylique de polyalkylène glycol        | 9038-95-3 | Polymère  | Présent          | Présent | (7)-327                     | KE-24620         | Présent | HSR003207  |
| L'éther de monométhyl de glycol de diéthylène | 111-77-3  | 203-906-6 | Présent          | Présent | (7)-97; (2)-422; (2)-2979   | KE-23278         | Présent | HSR002752  |
| Éther monoéthylrique du diéthylène glycol     | 111-90-0  | 203-919-7 | Présent          | Présent | (7)-97; (2)-422             | KE-10467         | Présent | HSR003154  |
| Phosphate de sodium tribasique                | 7601-54-9 | 231-509-8 | Présent          | Présent | (1)-497                     | KE-34912         | Présent | HSR002736  |
| Éther monopropylique de diéthylène glycol     | 6881-94-3 | 229-985-7 | N'est pas listée | Présent | (7)-97                      | N'est pas listée | Présent | Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié |
| Diisopropanolamine                            | 110-97-4  | 203-820-9 | Présent          | Présent | (2)-309                     | KE-20968         | Présent | HSR004053  |
| Di-tert-butyl-2,6 para-crésol                 | 128-37-0  | 204-881-4 | Présent          | Présent | (9)-1805; (5)-6372; (3)-540 | KE-03079         | Présent | HSR002784  |

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

## Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
 AIHA: American Industrial Hygiene Association  
 AICS: inventaire australien des Substances Chimiques  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 CAS: Chemical Abstract Services  
 ACNOR: Association canadienne de normalisation  
 CE50: Concentration effective 50%.  
 EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes  
 CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques  
 HSDB: Hazardous Substances Data Bank  
 CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
 IBC: Conteneur pour vrac  
 IECSC : l'inventaire des substances chimiques existantes  
 IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses  
 La COI : inventaire de produits chimiques  
 KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire  
 KECL Coréen : produits chimiques existants Liste  
 CL: Concentration létale  
 DL: Dose létale  
 S/O: Sans objet  
 P/D: Pas disponible  
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health  
 NOEC: Concentration sans effet observé  
 NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
 PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
 PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques  
 RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
 FDS: Fiche de données de sécurité  
 STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
 TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada  
 TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
 TSCA: Toxic Substance Control Act  
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps  
 WEEL: Workplace Environmental Exposure Level  
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ


- Références** :
1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2016.
  2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2017.
  3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCInfoWeb 2017 (Chempendium, HSDB et RTECs).
  4. Fiches signalétiques du fabricant.
  5. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - ChemPortal, 2017.

**Date de la préparation (mm/jj/aaaa)**

: 03/10/2017

**Autres considérations spéciales pour une manipulation**

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Préparée pour:</b><br/>         Radiator Specialty Co. of Canada<br/>         1711 Aimco Blvd.<br/>         Mississauga, ON, Canada, L4W 1H7<br/>         Téléphone: 905-625-9117 (lundi au vendredi 8 h à 16 h)<br/>         Adresser toutes les requêtes à Radiator Specialty.</p> |   |
| <p><b>Préparée par:</b><br/>         ICC The Compliance Center Inc.<br/>         Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada)<br/> <a href="http://www.thecompliancecenter.com">http://www.thecompliancecenter.com</a></p>  |  |

### DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Radiator Specialty Co. of Canada et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Radiator Specialty Co. of Canada n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Radiator Specialty Co. of Canada.

**FIN DU DOCUMENT**